

La Jeunesse au Plein Air œuvre à la promotion des vacances collectives en centres de vacances, accompagne et soutient les démarches de développement qualitatif et quantitatif des séjours éducatifs en temps scolaire (classes de découvertes et séjours linguistiques).

Les classes de découvertes constituent, pour les élèves « un réel dépaysement, et un moment privilégié d'apprentissage de la vie collective que chacun devrait connaître au moins une fois au cours de sa scolarité ».

**Vous organisez une classe de découvertes
ou un séjour linguistique en 2022**

La JPA70 peut aider vos élèves à financer leur séjour



Grâce au partenariat JPA – ANCV (Agence Nationale des Chèques Vacances)

Critères d'attribution :

Le séjour doit être agréé par l'Éducation Nationale et se dérouler sur le territoire de l'Union Européenne. Sa durée doit être, au minimum, de 4 nuitées consécutives

Dérogations possibles autorisant des séjours de 2 à 3 nuitées pour les séjours destinés à des élèves en situation de handicap (CLIS, SEGPA, ULIS par exemple) ou des élèves de maternelle.



La Jeunesse au Plein Air agit également pour que les enfants handicapés puissent bénéficier avec les autres, de séjours collectifs et de loisirs, et peut prendre en charge le « surcoût » humain et/ou matériel.

La JPA70 est à votre disposition pour :

- Vous adresser un dossier de demande d'aide et la procédure,
- Vous aider à constituer votre dossier de demande d'aide
- Suivre votre dossier jusqu'au versement de l'aide

Contact : Jeunesse au Plein Air

31 Rue Jean Jaurès - 70000 VESOUL

 **03 84 97 05 51**  **jpa70@jpa.asso.fr**